

Prix national arturbain.fr 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Cagnes-sur-Mer – BP73 – 06802 Cagnes-sur-Mer Principal Cedex – Tél. : 04 93 22 19 00 - Mail : a.lucas@cagnes.fr.

Responsables : Louis Nègre, Sénateur-Maire de la Ville de Cagnes-sur-Mer

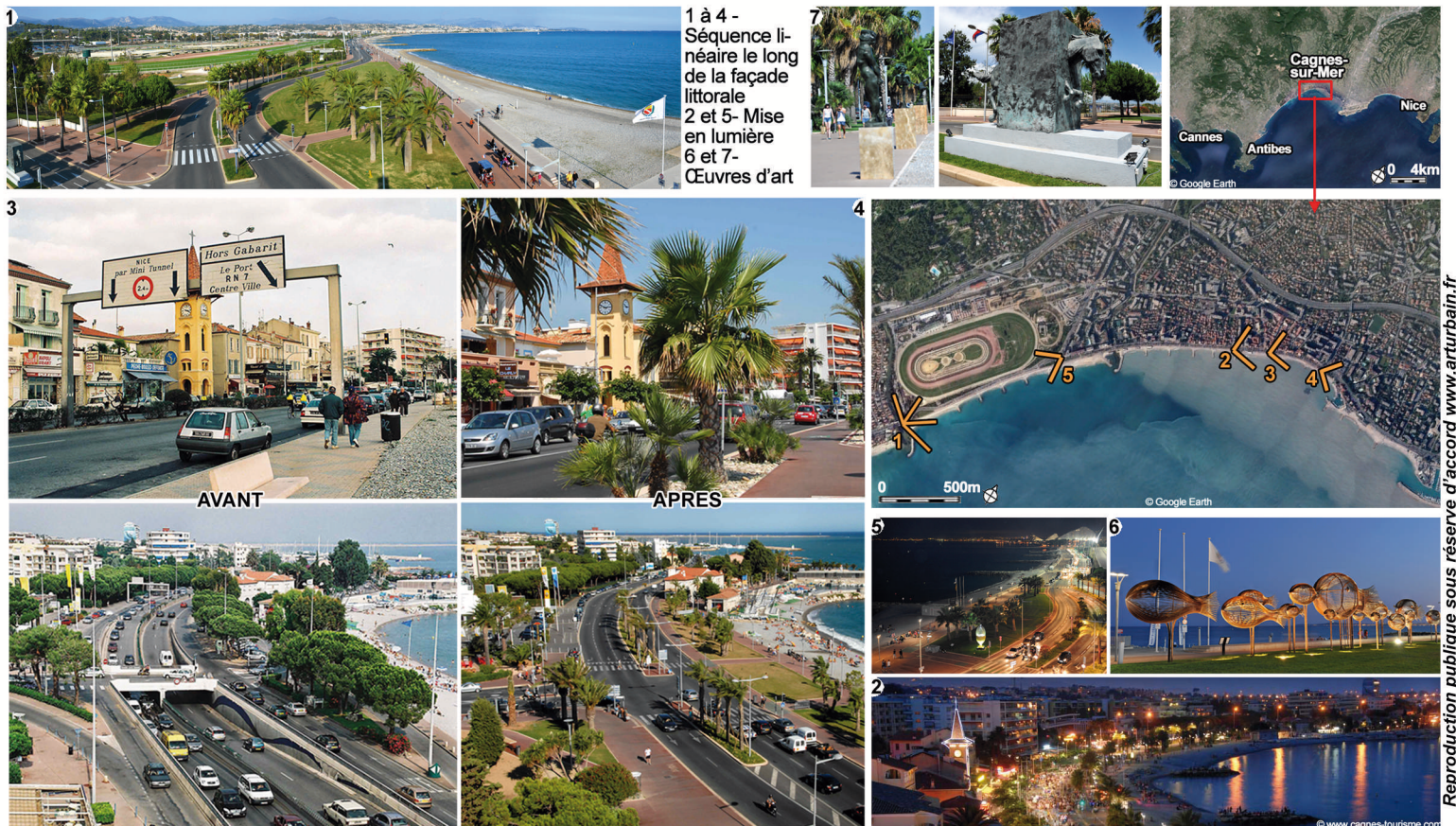
Présentateurs : Josianne Piret, 1ère Adjointe au Maire, Conseillère Départementale
Roland Constant, Adjoint au Maire, Conseiller Départemental

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur

Description de l'opération : D'abord route nationale (RN98), le classement en voirie communale a permis la requalification complète en boulevard urbain d'une voie en façade littorale de Cagnes-sur-Mer (46 686 habitants) qui était devenue une autoroute de transit et une zone de stationnement anarchique qui dénaturait la beauté naturelle du site de front de mer. La reconquête par les piétons et les cyclistes est un véritable succès populaire qui rassemble aujourd'hui des milliers de promeneurs chaque week-end. Les voies de circulation ont été entièrement redessinées (4), les emprises réduites, la vitesse et les nuisances sonores limitées. De même les espaces plaisirs comme les terrasses des établissements de restauration ont pu être élargis. Un nouveau parc végétal a pu être créé autour de l'hippodrome (1), élément fort de cette requalification. Un millier d'arbres ont été implantés afin que cet axe donne à la ville une image ouverte, humaine, et respectueuse de l'environnement. L'éclairage (2, 5 et 6) a été repensé pour ce parti d'aménagement qui consiste à créer une promenade modelée et légèrement surélevée en bord de mer avec des séquences végétales denses tout en gardant la vue panoramique sur les Alpes, la ville et la mer (1).

Equipe pluridisciplinaire : Maîtrise d'ouvrage : Ville de Cagnes-sur-Mer, Conduite d'opération : DDE 06, Maîtrise d'oeuvre : Alfred Peter paysagiste ; (mandataire) Ingerop méditerranée ; BET VRD : Jean-Philippe Soëtinck, éclairagiste (Acte Lumière) ; Philippe Gasser, Citec (BET trafic) ; Atelier AUP architectes urbanistes. Sculpteurs : Sylvain Subervie ("Banc de poissons") (6), Dettervik ("L'envol de Lena"), Gudmar Olovson ("La Concorde"), Steph Cop ("Aro") (7 à droite), Sosno ("Il n'y a plus d'obstacles") (7 à gauche). Entreprises : Phase 1 : TP Spada (mandataire) GTM, Carilion BTP, Tama, Appia, Renov'signalisation - Phase 2 : Tp Spada, Eiffage, Cari, Tama, Appia

Requalification du bord de mer, Cagnes-sur-Mer (06)



Qualité architecturale :

- Rééquilibrage des espaces publics dédiés aux autos, piétons, cycles, commerces, et plages (3 et 4).
- Mise en valeur de l'hippodrome de la Côte d'Azur (1) implanté sur le front de mer en entrée de ville par l'aménagement d'un parc paysager, le traitement de l'éclairage spécifique (5), la création d'une esplanade et d'une promenade haute.
- Eclairage innovant indirect sur l'ensemble du parcours (2, 5 et 6). Au droit de l'hippodrome, neufs mâts de grande hauteur (26 m) donnant une image nouvelle à l'entrée de ville, gérant les besoins importants en luminosité des voies de circulation tout en assurant un éclairage « clair de lune » aux piétons.
- Création de la promenade des arts composée de 7 sculptures monumentales (7) et d'un espace d'exposition temporaire.
- Créations paysagères sur la chaussée sud (front de mer) renouant avec une tradition littorale verte.
- Créations de voies cyclables partagées sur l'ensemble du parcours reliant Cannes à Menton (1, 3 et 4).
- Renouvellement des concessions de plages permettant un équipement balnéaire de qualité.

Qualité de la vie sociale :

- Concertation avec les comités de quartiers et associations de commerçants. Mise en place d'une cellule de travaux afin d'anticiper leur impact.
- Changer la Ville, lui offrir une entrée de ville (1) digne de sa position littorale exceptionnelle.
- Ville apaisée par la réduction des vitesses, la réduction du bruit, la réduction du flux des automobiles et de la pollution.
- Redistribution des zones de stationnement autour des zones de commerce, et élargissement des trottoirs pour la déambulation et l'exploitation des terrasses.
- Redynamisation de l'économie touristique et de proximité par la nouvelle attractivité du site.
- Sécurisation et confort des chaussées piétonnes par leur élargissement et leur éclairage ainsi que par leur mise aux normes PMR.
- Création d'un lieu de vie qui permet d'organiser trois soirées nocturnes piétonnes, en été et un bord de mer totalement piéton les dimanches, pour ouvrir la saison estivale.

Respect de l'environnement :

- Plantation d'un millier d'arbres d'essences locales et d'essences adaptées aux contraintes atmosphériques et environnementales d'un bord de mer (réalisation de test pour le choix de certaines essences).
- Reconquête du foncier par les espaces verts avec la création d'un parc de 3 hectares autour de l'hippodrome, et de 2000 m² d'espaces verts additionnels sur l'ensemble du parcours.
- Utilisation d'un enrobé spécifique permettant d'absorber les nuisances sonores de la circulation routière.
- Modernisation de l'éclairage afin d'optimiser les dépenses énergétiques.
- Automatisation de l'arrosage public pour limiter les gaspillages.
- Utilisation de procédés sans pesticide dans la lutte phytosanitaire, et sans herbicide pour le désherbage.
- Création d'un récif artificiel marin au large de l'hippodrome.